



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lait

Question écrite n° 10583

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fait que la référence individuelle départementale est passée de 41 473 litres à 106 680 litres entre 1984 et 1996, mais au prix de la disparition de 70 % des exploitations laitières. La poursuite de la fermeture d'exploitations laitières n'est plus acceptable et signerait dans les zones de montagne sans possibilité de zone de reconversion la disparition de toute activité. L'inégalité selon les régions est inacceptable puisque la Bretagne, où une SNAU identique à l'Auvergne produit 5,5 fois plus de denrées agricoles, bénéficie de ce fait d'aides du ministère de l'agriculture. Pour maintenir de l'emploi, une activité et une vie dans la zone de montagne qu'est l'Auvergne, il faut absolument obtenir des moyens de production suffisants pour les exploitations laitières, c'est-à-dire 200 000 litres de lait par unité de travailleur. Il ne s'agirait pas seulement d'une mesure de caractère agricole, mais d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Il lui demande de bien vouloir préciser ce que le ministère envisage de faire pour sauver les zones de montagne de la désertification.

Texte de la réponse

Le développement et la pérennité de l'activité agricole, et notamment laitière, en zone de montagne, constituent l'un des objectifs majeurs de la politique agricole que le Gouvernement entend poursuivre. D'ores et déjà, de nombreuses améliorations ont été apportées à la situation des producteurs laitiers de montagne, qu'il s'agisse de l'augmentation des quantités de référence dont ces zones ont spécifiquement bénéficié ces dernières années ou de la prise en compte de ces particularismes pour la redistribution de quantités supplémentaires. D'autres avancées demeurent néanmoins nécessaires. C'est pourquoi, un groupe de travail spécifique sur la montagne, comprenant les professionnels représentatifs du secteur, va être prochainement mis en place. Il aura pour tâche de proposer les grandes orientations de la politique dans ce domaine. Dans le contexte plus spécifique de l'élaboration d'un nouveau règlement communautaire sur les quotas laitiers pour la période 2000-2006, la montagne constituera un des sujets pris en compte par le groupe de réflexion sur la gestion des quotas dont j'ai souhaité la création. Ce groupe, qui associera également des représentants professionnels, devrait commencer à se réunir début 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10583

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 959

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 427